



Brantôme en Périgord, le 4 juin 2025

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du conseil municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Mardi 10 juin 2025 à 20 h 00
salle du conseil municipal à Brantôme en Périgord

Conformément à l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L. 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.



Ordre du jour joint.../...

Réunion du conseil municipal du 10 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 mai 2025 ;
2. Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L 2122-22 du CGCT ;

Ressources humaines

3. Création d'un emploi non-permanent à compter du 1^{er} juillet 2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service technique ;

Affaires budgétaires :

4. Aide à des projets humanitaires : attribution d'une subvention au projet porté par des particuliers : participation au 4L Trophy 2026 ;
5. Participation de la commune aux travaux de restauration d'un tronçon de la Balaygue commune de déléguée de la Gonterie-Boulouneix par le SRB ;
6. Partenariat gendarmerie nationale ESSOR 2025 ;

Commande publique :

7. Modification en cours d'exécution du marché de travaux de construction de l'hôtel de ville ;

Affaires immobilières et gestion du domaine public

8. Dénonciation de la convention de mise à disposition de la salle commune de la Résidence Autonomie du Chaboussier au profit de la commune ;
9. Acquisition de trois parcelles sises lieu-dit « Puy Foucaud » afin de réaliser un bassin d'orage ;
10. Gratuité de l'occupation du domaine public communal pour les associations d'intérêt général ;

Cadre de vie :

11. Renouvellement de la convention relative à la participation du SDIS 24 aux contrôles périodiques des points d'eau d'incendie (PEI) ;
12. Projet d'aménagement d'un cheminement doux sur les entrées nord et est de la Commune : demande d'étude auprès de l'ATD 24 ;
13. Avis sur les projets de centrales agrivoltaïques sur la commune au lieu-dit Limeuil et à proximité du bourg sur la commune historique de Saint Crépin de Richemont ;

Informations complémentaires